



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 1^{er} mars 2024 – 19 heures
Convocation du 23 février 2024
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le
ID : 059-215904897-20240301-DCM_20240301_14-DE



Membres en exercice : 27
Présents : 21
Absents Excusés Représentés : 2
Absents : 4

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ.

Étaient absents excusés représentés : Mme Mr LANGELIN représenté par Salvatore BELLU – Angélique DHINNIN représentée par David MORTREUX.

Étaient absents : Mmes Mrs Aurélie PETIT – Clémence BARBIER – Gaëtan GRARD – Sébastien MANCHE.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

DCM_20240301 – 14 – SCoT Grand Douaisis : Adhésion au Service Energie Collectivité

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat et de sa politique « Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique » (DT3E), le SCoT Grand Douaisis s'engage depuis 2011 aux côtés des communes pour développer les conditions favorables à l'amélioration de leur patrimoine.

Il a ainsi créé le Service Energie Collectivité (SEC) pour permettre aux communes de développer une véritable stratégie patrimoine sur le long terme, visant à réduire fortement la consommation de leur parc mais également à développer leur autonomie énergétique en utilisant des énergies renouvelables.

Ce service porté par le SCoT est assuré par des conseillers énergie, personnes qualifiées sur les problématiques énergétiques et patrimoniales (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicule) et aux différentes démarches à entreprendre (contrats de fourniture d'énergie, montage et suivi de projets de rénovation, marchés publics, installations utilisant des énergies renouvelables...).

Ce service permet aux communes adhérentes de :

- recevoir une expertise avertie sur les problématiques énergétiques et patrimoniales, sur les dispositifs en vigueur, les opportunités...
- maîtriser et réduire les consommations
- réaliser des rénovations importantes et adaptées à leur patrimoine,
- développer l'utilisation et/ou la production d'autres sources d'énergie notamment renouvelables,

Pour la commune de RAIMBEAUCOURT, le coût annuel sera de 1,40 € par an et par habitant soit 5698, 00 € sur la base des données de la population légale INSEE 2021.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer au Service Energie Collectivités (SEC) du SCoT et d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion au SEC 2024-2026
- de s'inscrire dans une stratégie d'amélioration de son patrimoine
- de désigner un référent politique et un référent technique
- de transmettre toutes les informations requises pour la réalisation des missions du SEC
- d'informer le conseiller dédié des projets de réflexions d'interventions sur le patrimoine

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe,

Le Maire,

Karine SKOTAREK

Alain MENSION

Publié sur le site internet le 05 mars 2024